

Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du mercredi 30 mars 2016

L'an deux mille seize et le trente mars l'assemblée régulièrement convoqué le 18 mars 2016, s'est réuni sous la présidence de Pascal LABRO.

Présents : 9

Sont présents: Pascal LABRO, Robert FAURE, Philippe TRASTE, Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND, David PATEAU, Alexandra CHAUVET, Jérôme CONCHE, Jérémie CUSSEAU

Votants: 10

Représentés: Laurent BEREAU

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Robert FAURE

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

2/ AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

DE_2016_03_01

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 25 528.82

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	29 682.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	25 528.82
Résultat cumulé au 31/12/2015	25 528.82
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	25 528.82
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

DE_2016_03_02

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal l'état 1259 relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Celui-ci après en avoir délibéré vote avec 6 voix POUR et 4 voix CONTRE les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.50%

Taxe Foncier Bâti : 20.70 %

Taxe Foncière : 49.60 %

4/ VOTE DU BUDGET COMMUNAL M14

DE_2016_03_03

Le budget prévisionnel principal de la commune (M14) de l'année 2016 a été voté de la façon suivante équilibré en recettes comme en dépenses :

Section de fonctionnement : 334 410 euros

Section d'investissement : 168 454 euros

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT

DE_2016_03_04

Le budget prévisionnel de l'assainissement de l'année 2016 (M40) a été voté de la façon suivante équilibré en recettes comme en dépenses:

Section de fonctionnement : 27 339 euros

Section d'investissement : 43 078 euros

6/ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

DE_2016_03_05

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site (www.services.eaufrance.fr).

7/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2016 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association Comité des fêtes CASAB.....	345.00€ (art. 6574)
Association Comité de la chasse ACCA.....	300.00€ (art. 6574)
Association historique des pays de Branne AHB.....	100.00 € (art. 6574)
Association des jeunes sapeurs-pompiers de Branne-Castillon.....	100.00 € (art. 6574)

8/ TRAVAIL DES COMMISSIONS.

Il est proposé au Conseil Municipal de relancer le travail des commissions afin d'améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Cette dynamique suppose, il est vrai, d'une certaine disponibilité.

10/ DEMANDES D'AIDES FINANCIERES POUR FORMATION.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux dossiers de demandes d'aides financières établies par André BLOND pour une formation BAFA et Gaëlle SAHUNET pour une formation de CAP Esthétique.

Après examen des demandes et tenant compte des institutions existantes qui peuvent contribuer à satisfaire ces demandes, le Conseil Municipal décide de réorienter la demande d'André BLOND vers l'Intercommunalité du Brannais et la demande de Gaëlle SAHUNET vers pôle emploi.

La séance est levée à 20 h15